

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 7 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 14 décembre 2020

GESTION DES DECHETS – POURSUITE DE L'ACTION COUCHES LAVABLES AUPRES DES FAMILLES ET DES STRUCTURES D'ACCUEIL

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, Yamina BOUDAHMANI à Florence VILLES, Jean-Pierre DIGET à Claire RICHECOEUR, Anne-Sophie GUICHET à Sonia LUSSIEZ, Thibault HEBRARD à Jeanine BARBOTIN, Christine HYPEAU à Lucien-Jean LAHOUSSE, Marcel MOINARD à Jérôme BALOGÉ, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Nicolas ROBIN à Florent SIMMONET, Agnès RONDEAU à Thierry DEVAUTOUR, Méлина TACHE à Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA à Stéphanie ANTIGNY

Titulaire absente suppléée :

Noëlle ROUSSEAU par Dimitri SAUVAGE

Titulaires absents excusés :

Claude BOISSON, Alain CANTEAU, Lucy MOREAU, Corinne RIVET-BONNEAU, Jérémy ROBINEAU

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 14 DECEMBRE 2020

GESTION DES DECHETS – POURSUITE DE L'ACTION COUCHES LAVABLES AUPRES DES FAMILLES ET DES STRUCTURES D'ACCUEIL

Monsieur **Dominique SIX**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Depuis 2011, dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) et du Territoire Econome en Ressources (TER) contracté avec l'ADEME, la CAN fait la promotion pour l'utilisation des couches lavables, action proposée aux familles et aux structures d'accueil « petite enfance » pour les enfants de moins de 3 ans du territoire.

Vu les délibérations du 26 septembre 2011 relatives à la promotion des couches lavables et à l'attribution d'une aide financière pour l'achat de couches lavables,

Vu la délibération du 24 septembre 2012 relative à la modification des modalités d'attribution de l'aide financière pour l'achat de couches lavables (C56-09-2012),

Vu les délibérations du 25 mars 2013 et du 23 septembre 2013 relatives, d'une part à l'attribution d'une aide financière pour l'achat de couches lavables pour les structures accueillant des enfants de moins de 3 ans, et d'autre part aux modalités d'attribution financière pour l'achat de couches lavables,

Vu la délibération du 26 juin 2017 relative à l'attribution d'une aide financière pour l'achat de couches lavables pour les structures accueillant des enfants de moins de 3 ans,

Vu la délibération du 27 mai 2019 relative à la poursuite de l'action couches lavables auprès des familles et structures d'accueil petite enfance,

Considérant que l'attribution de l'aide financière pour les couches lavables arrive à échéance le 31 décembre 2020,

Considérant l'intérêt positif des usagers (depuis 2012, 235 familles ont bénéficié d'un prêt de couches pendant 1 mois : dont 60% ont continué l'utilisation et 24% se sont équipées mais utilisent quelques changes jetables), et les retours positifs des structures d'accueil (type crèches),

Considérant qu'entre 2012 et 2019, le tonnage évité est d'environ 220 tonnes,

Considérant l'intérêt de privilégier l'achat de couches lavables d'occasion, conformément aux actions menées par l'EPCI sur le volet de l'Economie Circulaire,

Il est envisagé de renouveler jusqu'au 31 décembre 2022 l'aide financière des couches lavables auprès des familles et des structures d'accueil en y intégrant les Maisons d'Assistantes Maternelles.

Pour mener à bien cette action, les supports de communication doivent être renouvelés pour un montant estimé à 1 000 € TTC.

La poursuite de l'action de promotion des couches lavables se déroule ainsi :

- Auprès des familles :
 - ✓ Accompagnement des familles,
 - ✓ Prêt de couches lavables pendant 1 mois,
 - ✓ Attribution par la CAN d'une aide financière à hauteur de 50% du prix d'achat des couches lavables plafonné à 60 € pour l'équipement de 12 changes lavables neufs, renouvelable 1 fois.
Le budget est estimé à 2 400 € pour environ 40 familles.
 - ✓ Attribution par la CAN d'une aide financière à hauteur de 30% du prix d'achat des couches lavables d'occasion plafonné à 30 € pour l'équipement de 12 changes lavables, sur présentation de facture et engagement moral de les utiliser, renouvelable 1 fois.
Le budget est estimé à 300 € pour environ 10 familles.

- Auprès des structures d'accueil « petite enfance » et Maisons d'Assistantes Maternelles (publiques, privées et associatives) accueillant des enfants de moins de 3 ans :
 - ✓ Mise en place et accompagnement d'utilisation de couches lavables,
 - ✓ Possibilité de prêt temporaire pour démonstration (tests),
 - ✓ Attribution par la CAN d'une aide financière équivalent à 50% du prix d'achat des couches lavables,
 - ✓ Cette subvention est plafonnée à 2 000 € par structure.
Le budget est estimé à 8 000 € pour 4 structures équipées.

La CAN souhaite également poursuivre son action de sensibilisation auprès des assistantes maternelles du territoire et développer les points infos (services de maternité...).

La personne en charge de cette action va la poursuivre sur la base d'1/4 d'équivalent temps plein.

Le Conseil d'Agglomération :

- Approuve la poursuite de l'action «couches lavables» auprès des familles et des structures d'accueil d'enfants de moins de 3 ans en y intégrant les Maisons d'Assistantes Maternelles,
- Approuve les aides financières de ce dispositif.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Le Vice-Président Délégué

Dominique SIX